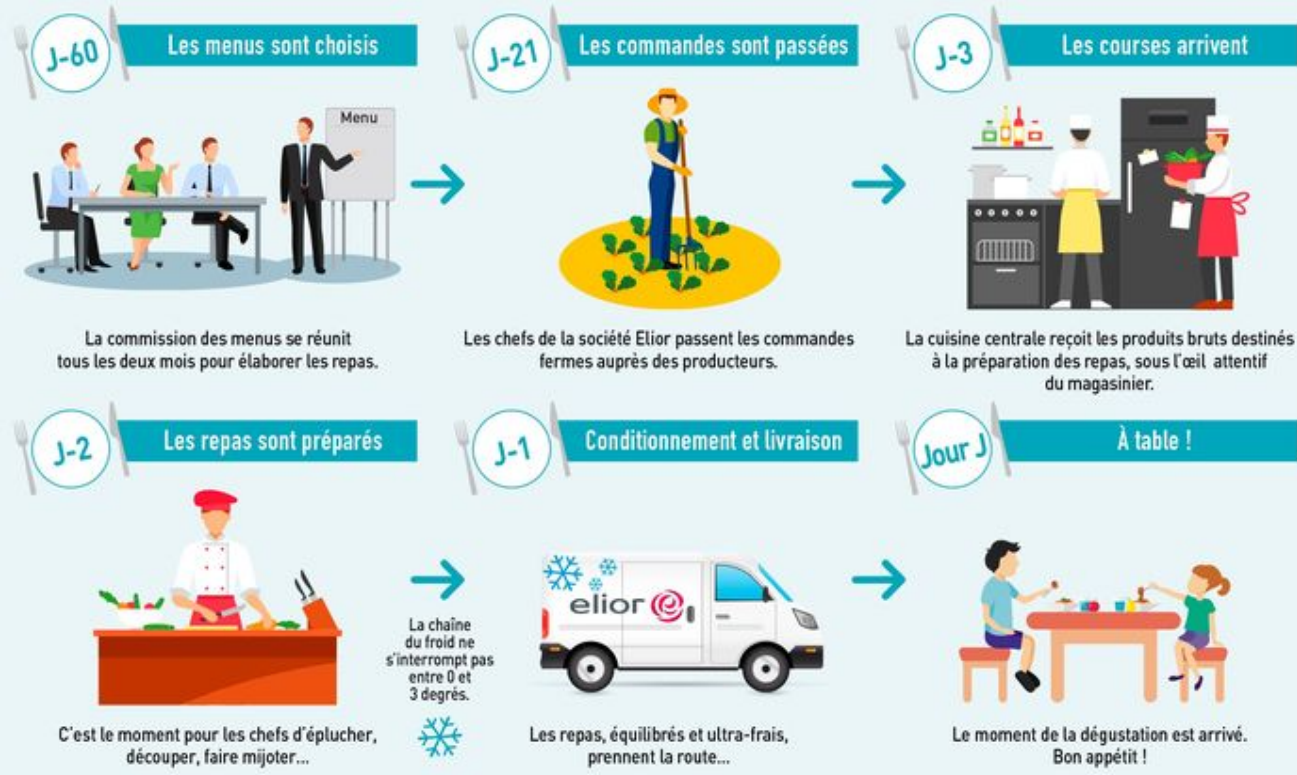


Restauration scolaire

Le service de restauration collective de Chaville est géré en délégation de service public. Le prestataire actuel est la société Elior.



DU MENU À L'ASSIETTE LE CIRCUIT DE RESTAURATION SCOLAIRE EN 6 ÉTAPES



Le circuit de restauration scolaire

Les repas servis aux enfants (sur le temps scolaire et en accueil de loisirs) comprennent 5 composantes :

- > Une entrée (double choix pour les enfants en élémentaire)
- > Un plat protidique à base de viande, de poisson, volaille
- > Un plat d'accompagnement (légumes et/ou féculents)
- > Un fromage ou un laitage (double choix pour les enfants en élémentaire)
- > Un dessert* (double choix pour les enfants en élémentaire)

Le goûter comprend 3 composantes (en maternelle et en accueil de loisirs) :

- > Un glucide à base de produit céréaliers (pain, biscuit, gâteau fait maison...)
- > Un produit laitier (fromage, yaourt, petit suisse...)
- > Un fruit de saison*, du jus de fruit ou une compote

** L'ensemble des poires servies dans les restaurants scolaires, par Elior restauration, sont locales (produites dans le Loiret, 45).*



Menus de restauration scolaire

Le service de restauration collective de Chaville est géré en délégation de service public. Le prestataire actuel est la société Elior.

Des repas de qualité

Une attention particulière est apportée à la qualité gustative des mets. Les normes nutritionnelles et diététiques sont strictement respectées.

Une Commission de restauration municipale examine les menus tous les deux mois. Elle valide les menus des deux mois à venir et veille à ce que les denrées soient bien en adéquation avec les exigences qualitatives de la Ville.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE



RESTAURATION MUNICIPALE

- > Les parents d'élèves
- > Un élu
- > Les services de la Ville
- > Une diététicienne de la société Elior

Les menus sont équilibrés et diversifiés. Ils offrent 28 % de produits issus de l'agriculture biologique et le maximum de denrées en circuit court. Les viandes sont obligatoirement estampillées « label rouge » et le poisson est issu de la pêche durable.

Les repas respectent des conditions d'hygiène et de sécurité optimales : tous les aliments sont tracés depuis la fabrication jusqu'à la consommation. Ils sont confiés au prestataire et placés sous le contrôle étroit de la ville. Celle-ci réalise à cet effet des contrôles réguliers chez le prestataire et sur sites.

Bon'App : consultez les menus et payer en ligne en quelques clics

Les familles peuvent consulter les menus de restauration scolaire de leurs enfants et payer leur facture via [l'application Bon'App](#) ↗

L'application est téléchargeable sur le Google Play ou l'Apple Store.

Bon'App permet, à tout moment, sur votre ordinateur, votre smartphone ou votre tablette, de :

- > Mieux connaître la qualité et l'origine des plats grâce à des pictogrammes rapidement repérables et une légende dynamique
- > Vous informer sur l'actualité des restaurants : animations nutritionnelles, animations saveur et découvertes, animations développement durable
- > Enregistrer et imprimer, si nécessaire, les menus de vos enfants sur 8 semaines.

L'inscription et la facturation

L'inscription à la restauration scolaire est obligatoire et valable pour l'année scolaire.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans au moment des inscriptions aux activités municipales qui se déroulent au printemps par le biais du [Portail Famille](#) ou à l'aide de formulaires à déposer directement en mairie.

Le [règlement intérieur](#) indique les modalités d'inscription, d'accueil et de facturation.

Le montant de la cantine est calculé en fonction du quotient familial (lien vers page Démarches & Infos pratiques / Famille & Éducation / Quotient familial). La facturation mensuelle est à la charge du prestataire Elior qui facture la famille sur la base des repas consommés.

À noter

Pour toute information sur la facturation, Elior propose une permanence à l'hôtel de ville tous les 1ers mercredis du mois (hors vacances scolaires), de 10h à 11h30 et de 15h à 17h30.

À TÉLÉCHARGER



Fiche individuelle de renseignements 2021-2022 - (935 Ko)



Les tarifs périscolaires applicables au 1er septembre 2021 - (66 Ko)



Les tarifs applicables au 1er septembre 2019 - (17 Ko)



Demande de prélèvement automatique (société Elior) - (80 Ko)



Tout savoir sur votre facture de restauration scolaire - (425 Ko)



Règlement intérieur de restauration collective 2020-2021 - (396 Ko)

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

► [Portail Famille](#)



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS